INSTRUCTION DE COURSE

CRITERIUM NATIONAL CAP CORSE

CAP' 25 Grade 5C

29 au 31 mai 2025

AUTORITE ORGANISATRICE

Cercle Nautique de Piriac
1 Rue du Fort Baron
Piriac sur Mer 44420

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trices. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au PC course du CNP, Capitainerie de Piriac ils seront également mis en ligne à l'adresse http://cnpiriac44.wstudio.website/criteacuterium-cap-corse-2025.html

3.2 Le PC course est situé au Club house du CNP Capitainerie de Piriac
3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de rester en veille VHF et de communiquer avec les concurrent

4. CANAL VHF : le canal de la course sera le 77

5. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

6. PROGRAMME DES COURSES

La course est prévue selon le programme suivant

Date	**Heure du 1er signal d'avertissement**	**Classe**
Jeudi 29 mai	15H55	CAP CORSE
Vendredi 30 mai	10H55	
Samedi 31 mai	9H55	

Pour prévenir les bateaux que la course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de classe sera le pavillon CAP CORSE

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course en baie de Piriac est situé entre les cardinales suivantes : EST Dumet au Nord, Basse Normande à l'EST, Les Bayonnelles à l'OUEST et le Grand Norven au SUD devant Piriac

9. LES PARCOURS

Les parcours sont décrits en annexes parcours en précisant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en annexe.

Parcours Côtiers :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie les signaux de course).

Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en annexe Parcours.

Pointage officiel à une marque :

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe Parcours 1(ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en Annexe Pointage Officiel à une marque.

Les parcours construits sont décrits en annexe parcours.

Les parcours seront affichés au PC course.

10. MARQUES (voir annexe 1, 2, 3)

10.1 La ligne de départ et d'arrivée sont :

Ligne de départ	Ligne d'arrivée
Entre bateau comité et bouée cylindrique jaune	Entre bateau comité et bouée cylindrique jaune

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Description des zones considérées comme des obstacles :
Suivant cartes marine de la zone de navigation.

12. LE DÉPART

La ligne de départ sera entre le bateau comité arborant un pavillon orange sur le mat arrière et une bouée jaune cylindrique à bâbord.

Signal	Pavillon et signal sonore	Temps avant le départ
Ligne mouillée	Pavillon orange	10mn
Avertissement	Pavillon de classe, un signal sonore	5
Préparatoire	Pavillon P, I, Z, ou NOIR un signal sonore	4
Une minute	Amené du pavillon préparatoire, un long signal sonore	1
Départ	Amenée du pavillon de classe, un signal sonore	0

Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

13. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera entre le bateau comité de Type OCQUETEAU arborant un pavillon bleu et une bouée cylindrique jaune (voir paragraphe 10)
Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14. SYSTÉME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

La fermeture de la ligne s'effectuera 30 minutes après l'arrivée du premier concurrent

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au Cercle nautique. Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury à étage de la capitainerie. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17. CLASSEMENT

17.1 3 courses valideront la compétition

17.2 Si plus de trois courses sont courues, la plus mauvaise place de chaque voilier sera retranchée du résultat final ; les parcours côtiers ne pourront pas être retranchés.

18. RÉGLES DE SÉCURITÉ

Un émargement est mis en place à chaque briefing.

Émargement de départ au briefing

Le non-respect de l'émargement au départ entraînera sans instruction une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la première course du jour courue et validée.
Le non-respect de l'émargement au départ entrainera sans instruction une pénalité de 20% du nombre des inscrits sur toutes les courses du jour courues.
Ces pénalités se calculent selon les modalités de la règle 44.3(c) des RCV.
Heures limites pour émarger : heure du briefing.du jour
Un bateau qui abandonne la course doit le signaler au comité de course
Instruction de recherche et de sauvetage : Quand le comité de course indique l'envoie du pavillon V en absence d'un signal sonore, tous les bateaux doivent si possible, veiller le canal du comité de course pour les instructions et recherche de sauvetage. Le message sera également relayé via application mobile téléphone. Utilisation du Bout dehors : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker

.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par le pavillon du CNP.

22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ

23. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritus dans l'eau. Les détritus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

24. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

25. COMMUNICATION

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

26. PRIX

Les prix seront distribués aux 3 premiers bateaux

27. DÉCISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DÉSIGNÉS

Directeur des courses : Yann De Villartay : 06 27 55 87 07
Président du Comité de Course : Christian Paroux
Président du Jury : Christophe Guéna
Commissaire aux résultats : Jean Claude Mabo

ANNEXE 1 : Pointage officiel à une marque

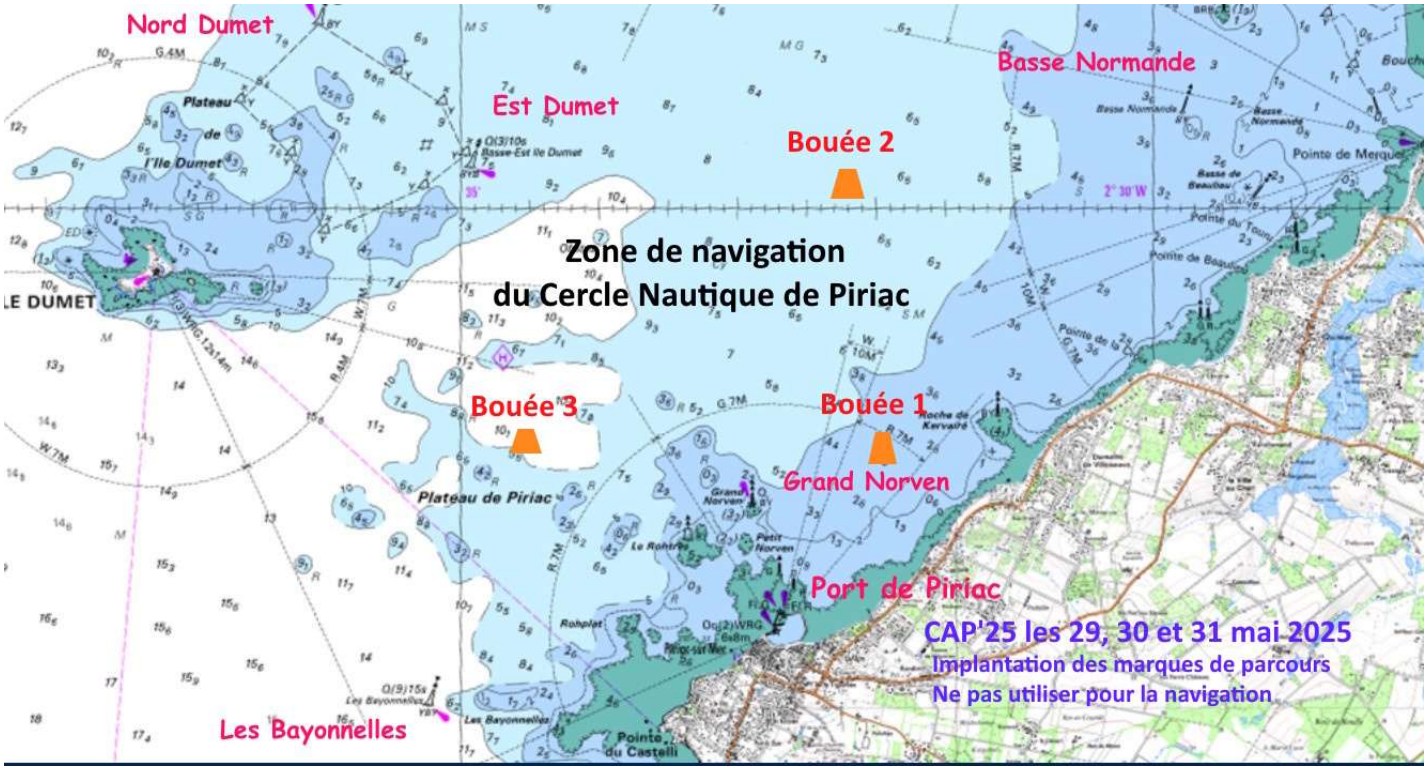
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.
Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. » Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

ANNEXE 2 : ZONE DE COURSE



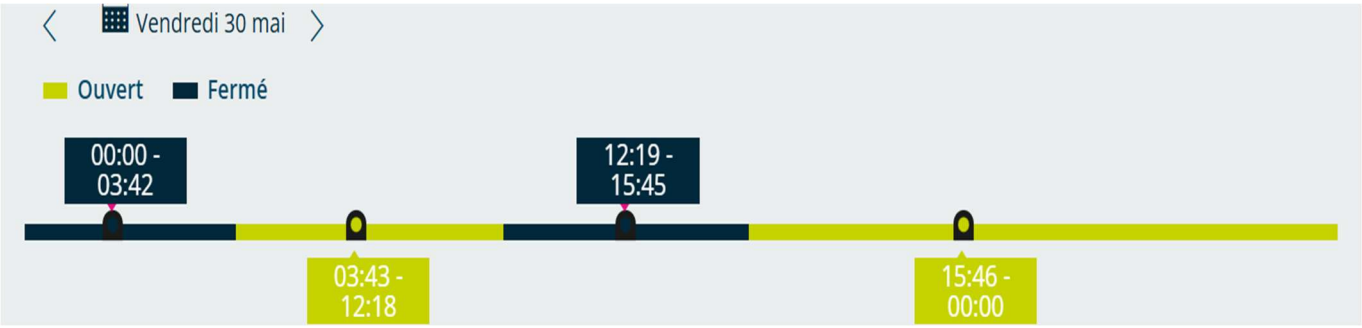
ANNEXE 3 : Position géographique (D°M.m') des marques

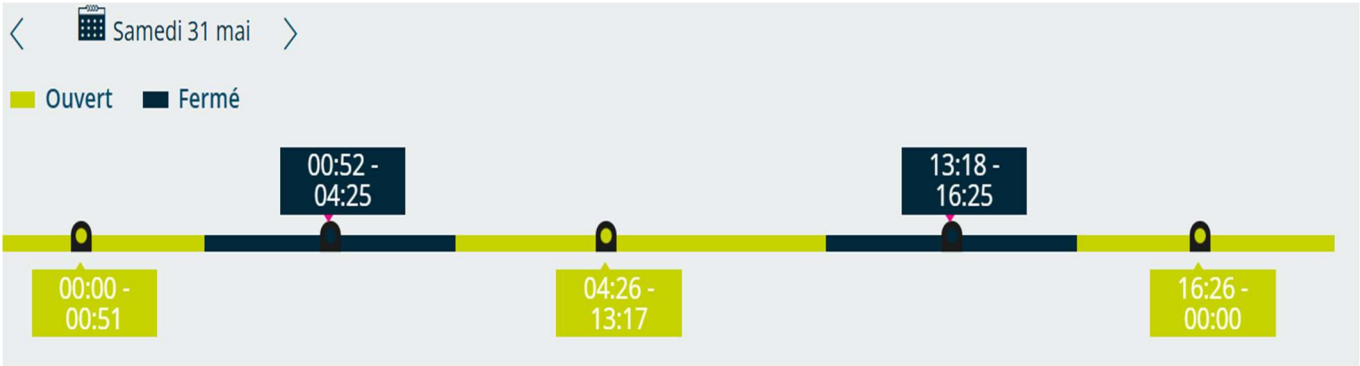
Cardinales, marques de parcours, délimitant la zone de course et position des bouées des parcours construits

Nom	Type	Latitude	Longitude
Est Dumet	Cardinale Est	47° 25.15' N	2° 34.64' W
Basse Normande	Cardinale Nord	47° 25.47' N	2° 29.79' W
Les Bayonnelles	Cardinale Ouest	47° 22.57' N	2° 35.27' W
Grand Norven	Cardinale Nord	47° 23.55' N	2° 32.88' W
Bouée N°1	Cylindrique jaune	47°23'80 N	2° 32.10' W
Bouée N°2	Cylindrique jaune	47°25'13 N	2° 32.20' W
Bouée N°3	Cylindrique jaune	47°23'80 N	2° 34.'62 W

PORTE du Port de Piriac et MAREE







Marée référence Le Croisic

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Jeu. 29	01h02	0,62m	
	06h53	5,26m	92
	13h19	0,84m	
	19h09	5,33m	89
Ven. 30	01h50	0,81m	
	07h40	4,99m	84
	14h05	1,09m	
	19h57	5,11m	79
Sam. 31	02h38	1,08m	
	08h29	4,68m	74
	14h53	1,38m	
	20h47	4,85m	69